

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean est heureux de présenter son rapport annuel 2021-2022.

Cet exercice est un moment privilégié pour faire le point sur les réalisations de la dernière année et poser un regard critique sur nos actions.

À la lecture de ce rapport, vous pourrez constater les efforts déployés par l'organisation afin d'offrir des services de qualité et des milieux inspirants.

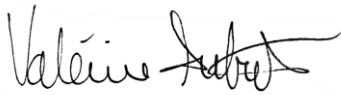
La collaboration entre notre personnel ainsi qu'avec les familles et la communauté aura été essentielle, dans cette année également ponctuée de défis liés à la pandémie, afin d'assurer des environnements sécuritaires et propices aux apprentissages.

Vous trouverez dans ce rapport une analyse des résultats qui démontre, entre autres, une amélioration de nos taux de diplomation et de qualification sur 7 ans, qui à 80,4 % ont dépassé la cible 2022 qui était de 76,6 %.

Ces résultats sont dus aux efforts de tous, membres du personnel du Centre de services ainsi qu'à nos incontournables partenaires.

Nous tenons à les remercier pour cet engagement qui aura permis à nos élèves, jeunes et adultes de développer les outils nécessaires pour bâtir leur avenir.

Merci et bonne lecture.



Valérie Aubut
Présidente du conseil d'administration



Marc-Pascal Harvey
Directeur général

Table des matières

	MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	2
1	Présentation du Centre de services scolaire	4
1.1	Le Centre de services scolaire en bref	4
1.2	Services éducatifs et autres services offerts	5
1.3	Faits saillants	6
2	Gouvernance du Centre de services scolaire	7
2.1	Conseil d'administration	7
2.2	Comités de gouvernance	12
2.3	Normes d'éthique et de déontologie applicables au conseil d'administration	14
2.4	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	15
3	Résultats	15
3.1	Plan d'engagement vers la réussite	15
3.2	Lutte contre l'intimidation et la violence	26
3.2.1	Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au directeur général	26
3.2.2	Interventions dans les établissements du Centre de services scolaire	28
3.3	Procédure d'examen des plaintes	28
4	Utilisation des ressources	29
4.1	Répartition des revenus du Centre de services scolaire	29
4.2	Ressources financières	33
4.3	Gestion et contrôle des effectifs	35
4.4	Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	37
4.5	Ressources matérielles et informationnelles	37
4.5.1	Ressources matérielles	37
4.5.2	Ressources informationnelles	37
5	Annexes du rapport annuel	38
5.1	Rapport de la protectrice de l'élève	38

1 Présentation du Centre de services scolaire

1.1 Le Centre de services scolaire en bref

Les services éducatifs sont déployés dans 13 des 14 municipalités du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est soit : Alma, Lamarche, Sainte-Monique, L'Ascension, Saint-Henri-de-Taillon, Labrecque, Saint-Nazaire, Saint-Gédéon, Saint-Bruno, Hébertville-Station, Hébertville, Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et Desbiens. Le territoire couvre 1684 km² en territoire municipalisé et il est situé au centre géographique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les écoles et centres

Écoles primaires

Secteur nord	Préscolaire 4 ans	Préscolaire 5 ans	1 ^{re} à la 6 ^e année	Classes spécia- lisées	Total
École primaire Garnier, L'Ascension-de-notre-Seigneur	18	22	158		198
École Notre-Dame-du-Rosaire, Lamarche			30		30
École Bon-Pasteur, Sainte-Monique	11	6	59		76
École Sainte-Hélène, Saint-Henri-de-Taillon		12	38		50
École Saint-Léon, Labrecque	17	14	94		125
École Maria, Alma	15	30	197		242
École Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Nazaire	11	23	171		205
Secteur centre					
École Albert-Naud, Alma	14	19	171		204
École Notre-Dame, Alma		36	178		214
École Saint-Joseph, Alma	32	76	443	6	557
Écoles Saint-Pierre, Alma		76	496		572
École Saint-Julien, Alma		19	162		181
École Saint-Sacrement, Alma	17	34	180	53	284
Secteur sud					
École Saint-Gérard, Desbiens	3	9	74		86
École Saint-Antoine, Saint-Gédéon	13	17	138		168
École Mgr Victor, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix		23	185		208
École primaire Saint-Bruno, Saint-Bruno		52	238		290
École Jean XXIII, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	8	8	68		84
École Du Bon Conseil, Hébertville-Station	9	18	93		120
École Saint-Joseph d'Hébertville, Hébertville	20	24	143		187
Total	188	518	3316	59	4081

Écoles secondaires

École Jean-Gauthier : 498 élèves

École secondaire Camille-Lavoie : 738 élèves (dont 78 élèves en classes spécialisées)

École Pavillon Wilbrod-Dufour : 1128 élèves

École Curé-Hébert : 410 élèves

Total : 2774 élèves

Centre de formation professionnelle d'Alma : 516,26 élèves (en équivalent temps plein).
Des services ont été rendus à 946 élèves.

Centre de formation générale des adultes : 386,76 élèves (en équivalent temps plein).
Des services ont été rendus à 723 élèves.
De plus, 4702 élèves en formation à distance.

1.2 Services éducatifs et autres services offerts

Le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean offre des services éducatifs qui s'adressent aux jeunes, aux adultes, aux entreprises et aux organismes. Ces services sont dispensés dans 20 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle, 1 centre de formation générale des adultes et 1 centre de services aux entreprises.

Éducation préscolaire

Le programme d'animation **Passe-Partout** est offert aux enfants de 4 ans et à leurs parents, dans la plupart des écoles et selon différentes modalités. Il permet de familiariser l'enfant avec le milieu scolaire et d'accompagner ses parents afin de favoriser leur participation active dans sa réussite.

Le préscolaire 4 ans à temps plein est offert dans certaines écoles primaires de notre territoire, selon les secteurs ciblés par le programme du ministère de l'Éducation.

Le préscolaire 5 ans est offert à temps plein dans toutes les écoles primaires du territoire du Centre de services scolaire, si le nombre d'élèves est suffisant pour dispenser les services.

Enseignement primaire

L'enseignement primaire est offert à tous les élèves du Centre de services scolaire conformément au régime pédagogique et aux programmes prévus par le ministère de l'Éducation.

Différents ajouts viennent enrichir l'enseignement primaire général :

- Un programme d'anglais intensif pour la majorité des élèves;
- Des projets pédagogiques particuliers développés par les écoles en lien avec leur projet éducatif;
- Des services adaptés pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, selon leurs besoins et leurs capacités;
- Des services de garde offrant des programmes d'activités complémentaires en lien avec les projets éducatifs (dans toutes les écoles);
- Des salles de psychomotricité dans la majorité des écoles.

Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire est offert à tous les élèves du Centre de services scolaire conformément au régime pédagogique et aux programmes prévus par le ministère de l'Éducation.

À l'enseignement secondaire général s'ajoutent :

- Des programmes, des options et des projets pédagogiques particuliers développés par les écoles en lien avec leur projet éducatif et offerts aux élèves pour répondre à leurs besoins ou à leurs intérêts;
- des parcours de formation axée sur l'emploi;

- des programmes pour les élèves ayant une déficience intellectuelle allant de moyenne à sévère;
- des services adaptés pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, selon leurs besoins et capacités, et ce, jusqu'à 21 ans.

Des services éducatifs complémentaires, regroupés en quatre programmes, sont offerts à tous les élèves pour répondre à différents besoins : le programme de services de soutien, le programme de services d'aide, le programme de services de promotion et de prévention, le programme de services de vie scolaire.

Formation professionnelle

La formation professionnelle offre les services suivants dans ses trois pavillons :

- Services de formation conduisant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP);
- Programmes offerts en alternance travail/études ;
- Programmes offerts en formation individualisée ;
- Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) ;
- Services pour la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) ;
- Services complémentaires.

Formation générale des adultes

La formation générale des adultes offre aux élèves, de 16 ans et plus, une panoplie de services dans ses trois pavillons, dans des organisations et dans plusieurs municipalités sur le territoire du Centre de services scolaire, notamment des services de formation générale, d'alphabétisation, de francisation, d'intégration sociale et d'intégration socioprofessionnelle, etc.

Services aux entreprises

Forgescom offre des services de formation et de consultation axés sur le développement des compétences des travailleurs et du développement organisationnel. Les services sont offerts principalement dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, mais également sur l'ensemble de la région et aussi un peu partout au Québec pour certaines expertises spécifiques.

1.3 Faits saillants

L'année scolaire 2021-2022 a encore une fois demandé de la flexibilité de la part de l'organisation, principalement due à la pandémie. Grâce à la mobilisation du personnel, à la collaboration des parents et des partenaires, outre le confinement général de janvier 2022, les élèves ont pu profiter d'un environnement scolaire sécuritaire et propice aux apprentissages. Sur le plan pédagogique, les avancés de l'utilisation du numérique comme accélérateur d'apprentissage ont été mis à profit encore une fois dans les établissements.

Un deuxième enjeu aura été celui de la pénurie de main-d'œuvre. Le Centre de services aura été en mesure d'éviter les bris de services grâce à un effort collectif. En effet, des plans de contingence dans tous nos milieux jumelés à un recrutement intensif auront su répondre à nos obligations en termes de services éducatifs et complémentaires.

Les travaux d'agrandissement et de rénovation des écoles primaires Albert-Naud et Bon Conseil ont été achevés et l'inauguration des nouveaux gymnases s'est déroulée en fin d'année, au grand plaisir des élèves.

2 Gouvernance du Centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration est entré en fonction le 15 octobre 2020, à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* le 8 février 2020.

Composition

Membres parents

Représentant le district 1 comprenant les écoles Maria, Bon-Pasteur, Sainte-Hélène, Saint-Léon, Notre-Dame-de-Lorette, Notre-Dame-du-Rosaire, primaire Garnier et Jean-Gauthier

- Jusqu'en décembre 2021 : Patricia Brassard
 - Membre du conseil d'établissement de l'école Maria.
- À partir de février 2022 : Madame Mélanie Gagnon
 - Membre du conseil d'établissement de l'école Jean-Gauthier.

Représentant le district 2 comprenant les écoles Jean XXIII, Saint-Joseph d'Hébertville, Saint-Gérard, Mgr Victor, Du Bon Conseil, primaire Saint-Bruno et Curé-Hébert

- Monsieur Jonathan Bellemarre
 - Membre du conseil d'établissement de l'école primaire Saint-Bruno.

Représentant le district 3 comprenant les écoles secondaires Pavillon Wilbrod-Dufour et Camille-Lavoie

- Madame Nathalie Déry
 - Membre du conseil d'établissement de l'école Pavillon Wilbrod-Dufour.

Représentant le district 4 comprenant les écoles Saint-Pierre, Albert-Naud et Notre-Dame

- Madame Valérie Aubut, présidente du conseil d'administration
 - Membre du conseil d'établissement de l'école Saint-Pierre au moment de sa désignation.

Représentant le district 5 comprenant les écoles Saint-Antoine, Saint-Julien, Saint-Sacrement et Saint-Joseph d'Alma

- Madame Valérie Ouellet
 - Membre du conseil d'établissement de l'école Saint-Julien.

Membres du personnel

Représentant le personnel enseignant

- Madame Lina Tremblay
 - Enseignante à l'école secondaire Camille-Lavoie.

Représentant le personnel professionnel

- Monsieur Pier-Charles Boily
 - Conseiller pédagogique au Centre de formation générale des adultes.

Représentant le personnel de soutien

- Madame Marilyn Allard
 - Technicienne en service de garde aux écoles primaire Saint-Bruno et Du Bon Conseil.

Représentant les directions d'établissement

- Madame Nathalie Lebel
 - Directrice de l'école Saint-Pierre.

Représentant le personnel d'encadrement

- Madame Julie Fradette
 - Directrice-adjointe des Services éducatifs (secteur des jeunes).

Membres de la communauté

Gouvernance, éthique, gestion des risques ou gestion des ressources humaines

- Jusqu'en août 2021 : Madame Johanne Simard
 - Conseillère cadre - service du développement organisationnel, direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- À partir de novembre 2021 : Madame Christine Girard
 - Conseillère en ressources humaines, Promutuel Assurance du Lac au Fleuve.

Matière financière ou comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles

- Monsieur Steeve Larouche
 - Contrôleur, Promutuel Assurance du Lac au Fleuve.

Milieu communautaire, sportif ou culturel

- Madame Gabrielle Côté
 - Directrice générale de la CDC Lac-Saint-Jean-Est.

Milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

- Monsieur Alain Tremblay
 - Directeur des ressources humaines à la ville d'Alma.

Une personne âgée de 18 à 35 ans

- Madame Marianne Simard
 - Conseillère en orientation, Collège d'Alma.

Calendrier des séances tenues

- Séance ordinaire le 31 août 2021;
- Séance extraordinaire le 27 octobre 2021;
- Séance ordinaire le 23 novembre 2021;
- Séance extraordinaire le 14 décembre 2021;
- Séance ordinaire le 25 janvier 2022;
- Séance extraordinaire le 22 février 2022;
- Séance ordinaire le 26 avril 2022;
- Séance ordinaire le 24 mai 2022;
- Séance ordinaire le 28 juin 2022.

En plus des séances publiques, les membres ont participé à 5 séances de travail au cours de l'année.

Décisions du conseil d'administration

27 octobre 2021

- Désignation d'un nouveau membre au conseil d'administration à titre de représentant de la communauté (vacance).

23 novembre 2021

- Désignation pour combler un poste vacant au comité des ressources humaines;
- Adoption des états financiers au 30 juin 2021 et du rapport du vérificateur;
- Modification du mandat du comité de vérification;
- Adoption des orientations budgétaires de l'année 2022-2023;
- Adoption du régime d'emprunt à long terme;
- Adoption du régime d'emprunt par marge de crédit;
- Adoption du projet pour consultation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 (PTRDI);
- Adoption des demandes d'ajout d'espace pour les écoles Mgr Victor, Saint-Gérard et Saint-Joseph d'Hébertville;
- Acceptation du don d'un terrain par la municipalité de Saint-Nazaire (projet école Notre-Dame-de-Lorette);
- Modification du plan d'effectifs du personnel d'encadrement 2021-2022.

14 décembre 2021

- Adoption du rapport annuel 2020-2021;
- Absence d'un membre aux séances : application des dispositions de la Loi sur l'instruction publique (fin de mandat).

25 janvier 2022

- Adoption d'une demande de subvention (PSIRSSES) pour la piste d'athlétisme extérieures à l'école Jean-Gauthier;
- Adoption de la demande de subvention pour le Programme d'aide à la reconnaissance des compétences;
- Adoption des balises de répartition des ressources humaines 2022-2023 recommandées par le comité de répartition des ressources;

- Adoption des modalités de répartition de l'enveloppe de l'organisation scolaire et des services de soutien technique en adaptation scolaire 2022-2023 recommandées par le comité de répartition des ressources;
- Adoption de la tarification du transport scolaire (choix d'école et projets particuliers) pour l'année 2022-2023;
- Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022-2025;
- Adoption des actes d'établissement 2022-2023;
- Adoption de nouvelles orientations budgétaires pour l'année 2021-2022 suite à la première révision des prévisions budgétaires;
- Engagement des vérificateurs externes pour les années 2021-2022 et 2022-2023;
- Autorisation de conclure un contrat de service de gré à gré pour la formation à distance pour la formation générale des adultes.

22 février 2022

- Adoption des projets pour consultation des calendriers scolaires jeunes et adultes pour l'année 2022-2023;
- Modifications aux demandes d'ajout d'espace déposées au ministère de l'Éducation afin de favoriser le projet de l'ajout d'un gymnase à l'école Saint-Gérard.

26 avril 2022

- Élection de la vice-présidence du conseil d'administration;
- Élection du deuxième remplaçant à la présidence;
- Désignations pour combler les postes vacants au comité des ressources humaines et au comité de vérification;
- Adoption des calendriers scolaires jeunes et adultes pour l'année 2022-2023;
- Adoption de la tarification des services de garde pour l'année 2022-2023;
- Adoption de nouvelles orientations budgétaires pour l'année 2021-2022 suite à la deuxième révision des prévisions budgétaires;
- Adoption des modalités et règles de répartition des ressources financières 2022-2023 recommandées par le comité de répartition des ressources;
- Adoption des balises de répartition des services complémentaires 2022-2023 recommandées par le comité de répartition des ressources;
- Adoption des balises de répartition des subventions en investissement 2022-2023 recommandées par le comité de répartition des ressources (ressources matérielles);
- Adoption des modalités de répartition des subventions en investissement 2022-2023 recommandées par le comité de répartition des ressources (technologie de l'information);
- Adoption des modalités de répartition des ressources 2022-2023 recommandées par le comité de répartition des ressources pour le personnel des services de garde;
- Adoption des modalités de répartition des mesures destinées à un transfert vers les établissements et plan d'utilisation des mesures 2022-2023 recommandées par le comité de répartition des ressources;
- Adoption du projet pour consultation du plan d'effectifs du personnel d'encadrement pour l'année 2022-2023;
- Adoption du projet pour consultation de la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves ;
- Abrogation du Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des commissaires;
- Adoption d'un amendement au Règlement de délégation de pouvoirs.

24 mai 2022

- Non-renouvellement du personnel enseignant;
- Adoption du projet pour consultation de la Politique relative au télétravail;

- Adoption du projet pour consultation de l'organisation des services éducatifs jeunes pour l'année 2022-2023;
- Adoption de la tarification du transport scolaire pour les services du midi et les places disponibles pour l'année 2022-2023;
- Adoption du plan d'effectifs du personnel d'encadrement pour l'année 2022-2023;
- Adoption de la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves;
- Adoption des lignes directrices modifiées concernant les frais de déplacement et autres frais inhérents remboursables aux membres du conseil d'administration;
- Contrat de travail du directeur général.

28 juin 2022

- Résiliation de l'engagement d'un membre du personnel;
- Adoption de la planification annuelle et quinquennale des projets à caractère physique;
- Adoption des règles de répartition de certaines mesures découlant du projet des règles budgétaires et du projet des règles budgétaires amendées 2022-2023 recommandées par le comité de répartition des ressources;
- Adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2022-2023;
- Choix de l'institution financière pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2025;
- Adoption de l'organisation des services éducatifs (jeunes) pour l'année 2022-2023;
- Adoption de l'organisation des services éducatifs pour la formation professionnelle et la formation générale des adultes pour l'année 2022-2023;
- Abrogation de la Politique d'encadrement des élèves (jeunes) lors d'activités autres que les cours réguliers;
- Adoption du calendrier annuel des séances du conseil d'administration.

2.2 Comités de gouvernance

- Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

• Comité de gouvernance et d'éthique

- Valérie Aubut
- Pier-Charles Boily, président du comité
- Nathalie Déry
- Julie Fradette
- Valérie Ouellet

Autres membres : Marc-Pascal Harvey, directeur général
Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale

• Comité de vérification

- Valérie Aubut
- Jonathan Bellemarre, président du comité
- Steeve Larouche
- Nathalie Lebel
- Patricia Brassard (jusqu'en décembre 2021)
- Mélanie Gagnon (à partir d'avril 2022)

Autres membres : Marc-Pascal Harvey, directeur général
Maryse Pilote, directrice du Service des ressources financières
Renée Simard, directrice des écoles primaire Saint-Bruno et Du Bon Conseil (jusqu'en novembre 2021)
Joël Harvey, directeur de l'école primaire Saint-Joseph d'Hébertville et de l'école secondaire Curé-Hébert (à partir de décembre 2021)

• Comité des ressources humaines

- Gabrielle Côté
- Marianne Simard
- Alain Tremblay
- Patricia Brassard (jusqu'en décembre 2021)
- Mélanie Gagnon (à partir d'avril 2022)
- Johanne Simard (jusqu'en août 2021)
- Valérie Ouellet (à compter d'avril 2022)
- Christine Girard (à compter de novembre 2021)

Autres membres : Marc-Pascal Harvey, directeur général
Jérôme Carette, directeur du Service des ressources humaines

- Liste des comités du Centre de services scolaire et de leurs membres

• Comité consultatif de gestion

- Marc-Pascal Harvey, directeur général;
- Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale;
- René Simard, directeur des Services éducatifs jeunes;

- Dave Corneau, directeur du Service des ressources matérielles;
 - Manon Lepage, directrice des Services éducatifs adultes et du Centre de services aux entreprises (Forgescom);
 - Maryse Pilote, directrice du Service des ressources financières;
 - Jérôme Carette, directeur du Service des ressources humaines;
 - Jean-Michel Fortin, directeur du Service des technologies de l'information;
 - Rémi Dufour, directeur du Centre de formation professionnelle;
 - Stéphanie Bonneau, directrice du Centre de formation générale des adultes;
 - Claudine Maltais, directrice des écoles Albert-Naud et Jean XXIII;
 - Lynda T. Simard, directrice des écoles Notre-Dame et Saint-Julien;
 - Joanne Landry, directrice de l'école Saint-Joseph d'Alma;
 - Claudine Tremblay, directrice des écoles Saint-Sacrement et Saint-Antoine;
 - Nathalie Lebel, directrice de l'école Saint-Pierre;
 - Cathy Gauthier, directrice des écoles Maria et Sainte-Hélène;
 - Élisabeth Couture, directrice des écoles Garnier et Bon-Pasteur;
 - Mélanie Fortin, directrice des écoles Notre-Dame-de-Lorette et Saint-Léon;
 - Renée Simard, directrice des écoles primaire Saint-Bruno et du Bon Conseil (jusqu'en novembre 2021);
 - Isabelle Voisine, directrice des écoles primaire Saint-Bruno et du Bon Conseil (à partir de décembre 2021);
 - Maxime Claveau, directeur des écoles Mgr Victor et Saint-Gérard;
 - Joël Harvey, directeur des écoles Saint-Joseph d'Hébertville et Curé-Hébert;
 - Jean-François Tadros, directeur des écoles Notre-Dame-du-Rosaire et Jean-Gauthier;
 - Josée Fortin, directrice de l'école secondaire Camille-Lavoie;
 - Sandra Larouche, directrice du pavillon Wilbrod-Dufour.
- Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)
 - René Simard, directeur des Services éducatifs jeunes;
 - Annie Larouche, directrice adjointe aux écoles secondaires Camille-Lavoie et pavillon Wilbrod-Dufour;
 - Sarah Côté, directrice adjointe aux écoles primaires Saint-Sacrement et Saint-Antoine;
 - Danny Tremblay, représentante des enseignants du secondaire, école secondaire Camille-Lavoie;
 - Sanya Lachance, représentante des enseignants du primaire, école primaire Saint-Bruno;
 - Anick Lambert, agente en réadaptation, école Saint-Joseph d'Alma;
 - Brigitte Carrière, pédiatre;
 - Karine Duchesne, représentante du Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP) Le Parcours;
 - Nathalie Déry, membre parent et vice-présidente;
 - Cristiano Cortes, membre-parent;
 - Caroline Girard, membre parent et présidente;
 - Anne St-Onge, membre-parent;
 - Caroline Tremblay, membre-parent;
 - Marie-Ève Larouche, membre-parent;
 - Cynthia Perron-Savard, membre-parent;
 - Raphaël Dufour-Guérin, membre-parent;
 - Émilie Tremblay, membre-parent;
 - Marie-Claude Hudon, membre-parent.

- Comité consultatif du transport
 - France Coulombe, coordonnatrice des Services éducatifs jeunes;
 - René Simard, directeur des Services éducatifs jeunes;
 - Marilyn Allard, membre du conseil d'administration;
 - Lina Tremblay, membre du conseil d'administration;
 - Maxime Claveau, représentant des directions des écoles primaires ou secondaires;
 - Jean-Gustave Fortin, représentant du comité de parents;
 - Marie-Pascale Tremblay, représentante du Collège d'Alma;
 - Julie Bureau, représentante de la Commission scolaire Centrale-Québec.

- Comité de parents

Écoles primaires :

- Stéphanie Maltais, école Albert-Naud;
- Cynthia Tremblay, école Bon-Pasteur;
- Raphaël Dufour Guérin, école du Bon Conseil;
- Mireille Tremblay, école Jean XXIII;
- Nancy Néron, école Maria;
- Audrey Blanchet, école Mgr Victor;
- Marc Latour, école Notre-Dame;
- Jean-Gustave Fortin, école Notre-Dame-de-Lorette;
- Bianca Guérin, école Notre-Dame-du-Rosaire;
- Meggy Maltais, école primaire Garnier;
- Jonathan Bellemarre, école primaire Saint-Bruno;
- Cynthia Minier, école Saint-Antoine;
- Mélissa Tremblay, école Sainte-Hélène;
- Tania Maltais, école Saint-Joseph d'Alma;
- Valérie Ouellet, école Saint-Julien;
- Janick Tremblay, présidente, école Saint-Léon;
- Maxime Latulippe, école Saint-Pierre;
- Mary-Véronik Desgagné-Guay, école Saint-Sacrement;
- Tania Côté, école Saint-Gérard;
- Mylène Lessard, école Saint-Joseph d'Hébertville;
- Caroline Girard, représentante du comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage .

Écoles secondaires :

- Marie-Ève Lapointe, école Curé-Hébert;
- Mélanie Gagnon, école Jean-Gauthier;
- Anne St-Onge, école secondaire Camille-Lavoie;
- Nathalie Déry, pavillon Wilbrod-Dufour.

2.3 Normes d'éthique et de déontologie applicables au conseil d'administration

En application des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la *Loi relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le code d'éthique et de déontologie qui était applicable au conseil des commissaires s'est appliqué au conseil d'administration avec les adaptations nécessaires, jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement du gouvernement le 10 mars 2022.

Le 10 mars 2022 est entré en vigueur le règlement adopté par le gouvernement, intitulé le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. Ce Règlement a été appliqué jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les membres du comité d'enquête visé à l'article 29 du Règlement seront nommés en août 2022 et ils adopteront les règles de régie interne du comité.

Aucun cas n'a été traité et aucun manquement n'a été constaté au cours de l'année.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Conformément à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, le Centre de services scolaire a adopté une procédure de divulgation. Cette procédure contient, entre autres, des informations sur les façons possibles de faire une divulgation, la confidentialité de la divulgation et la protection contre les représailles.

Afin de faciliter, dans l'intérêt public, la divulgation d'actes répréhensibles commis ou sur le point d'être commis à l'égard du Centre de services scolaire, un rappel est fait à ce propos à tous les membres du personnel au début de chaque année scolaire.

Reddition de comptes 2021-2022 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles À l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	Aucune
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	Aucune
3. Divulgations fondées	Aucune
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4	Aucune
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	Aucune
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	Aucune
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	Aucune
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	Aucune
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	Aucune
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	Aucune
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	Aucune

3 Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

Le PEVR du Centre de services scolaire a été élaboré en cohérence avec le Plan stratégique 2017-2022, la Politique de la réussite éducative et la Politique *Au Québec, on bouge!* du ministère de l'Éducation. Il est issu d'une large démarche réflexive et collaborative au cours de laquelle tous les paliers de

l'organisation ont été consultés. Il permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune de la réussite de nos élèves jeunes et adultes et de faire connaître les actions et les efforts à réaliser pour sa mise en œuvre.

Ce rapport annuel présente les résultats de la quatrième année du plan.

ENJEU 1 : LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUS NOS ÉLÈVES

ORIENTATION 1

Soutenir l'atteinte du plein potentiel de tous nos élèves dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités.

DIPLOMATION ET QUALIFICATION

- 1.1. Augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme (DES ou DEP).
- 1.2. Augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.

PEVR					Résultats atteints				
Indicateurs	Cibles								
	Cohorte 2009-2010 Diplômés 2015-2016	2022	2030	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020 ¹	2020- 2021 ¹	2021- 2022	
• Augmenter le taux de diplomation (DES ou DEP) avant l'âge de 20 ans (7 ans).*	72,4 %*	76,6 %	85 %	75,0 %*	72,4 %*	72,8 %*	78,6 %*	80,4 %**	
• Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans (7 ans).*	76,1 %*	80,1 %	90 %	79,1 %*	74,6 %*	75,9 %*	81 %*	83,2 %**	
	Cohorte 2012-2013 Diplômés 2016-2017 (CAR)	2022	2030	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	
• Augmenter le taux de diplomation et de qualification en 5 ans chez les garçons.*	51,6 %*	55,6 %		54,8 %**	56,3 %**	68,4 %**	64,1 %**	46,9 %** ²	

* Données ministérielles.

** Données provisoires.

* Objectifs et cibles ministériels.

¹ Pas d'épreuve ministérielle en 2019-2020 et 2020-2021 (pandémie de la covid-19).

² Cible non atteinte avec un écart de 8,7 % : impact de la pandémie sur les résultats des élèves; non-réussite du français sur la diplomation en 5 ans.

Mesures de remédiation : enseignement en présence; reprise des moyens d'enseignement efficaces tels que l'entretien, la rétroaction sur les textes, le texte précurseur, les différentes dictées métacognitives, etc.; relance des communautés d'apprentissage en français dans les écoles secondaires; formations auprès des enseignants de français.

1.3. Réduire les écarts de taux de réussite, de diplomation et de qualification entre différents groupes d'élèves.

1.4. Réduire la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

PEVR							
Indicateurs	Cibles			Résultats atteints			
	Cohorte 2009-2010 Diplômés 2015-2016	2022	2030	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
• Réduire l'écart (taux de diplomation et de qualification) entre les garçons et les filles. ☼	13 %*	10,8 %	6,5 %	14,9 %*	16,6 %*	14,5 %*	9,1 %**
• Réduire l'écart (taux de diplomation et de qualification) entre les élèves HDAA et les élèves réguliers. ☼	19,8 %*	16,6 %	10 %	34,3 %*	44,1 %*	28,3 %*	35,8 %** ¹
• Réduire l'écart (taux de diplomation et de qualification) entre les écoles défavorisées et les autres. ☼	3,3 %*	2,7 %	1,7 %	5,7 %*	4,8 %*	6 %*	5,3 %** ²
• Réduire le pourcentage d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire. ☼	14,6 %*	13,1 %	10 %	8,1 %*	12,7 %*	9,9 %*	9,7 %*
	2016-2017	2022	2030	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
• Réduire l'écart (taux de réussite) entre les élèves du CSSLSJ et ceux du réseau public aux épreuves ministérielles de juin de mathématique CST et SN.	CST : 7,8 %*	CST : 5,8 %		CST : 6,1 %*	n.d.	n.d.	CST : 3,6 %*
	SN : 10,5 %*	SN : 8,5 %		SN : - 6 %* ³			SN : 6,5 %*

* Données ministérielles.

** Données provisoires.

☼ Objectifs et cibles ministériels.

¹ Cible non atteinte avec un écart de 19,2 % : les élèves HDAA se sont maintenus à un taux de réussite autour de 60 % au cours des sept dernières années pendant que les élèves ordinaires sont passés de 78 % à 93 % de taux de réussite sur cette même période, creusant par le fait même l'écart.

Mesures de remédiation : poursuite de l'amélioration des pratiques différenciées par la formation et l'accompagnement; soutenir l'organisation de services dans une approche de réponse à l'intervention; mise en place des équipes de leadership pour piloter les apprentissages.

² Cible non atteinte avec un écart de 2,6 % : cet indicateur concerne une ou deux écoles secondaires dépendamment des années et repose sur un faible nombre d'élèves.

Mesures de remédiation : la mise en place d'un pilotage rigoureux des apprentissages en mathématique et en français; régulation des interventions pour faire réussir tous nos élèves; stratégies ciblées sur la réalité territoriale et les intérêts des élèves (entrepreneurial – ressources fauniques; etc.); collaboration avec le Carrefour jeunesse emploi pour la persévérance scolaire dès le 2^e secondaire.

³ Un écart négatif indique un résultat meilleur que la moyenne de l'ensemble du réseau.

1.5. Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des élèves jeunes et adultes.

PEVR							
Indicateurs	Cibles			Résultats atteints			
	2016-2017	2022	2030	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
• Augmenter le taux de réussite des garçons à l'épreuve ministérielle d'écriture en 4 ^e année du primaire. ✦	84,6 %*	86 %	90 %	87,4 %**	n.d. ¹	n.d. ¹	82,9 %** ³
• Augmenter le taux de réussite des garçons à l'épreuve ministérielle d'écriture pour la 2 ^e secondaire. ✦	70 %*	73 %	—	61 %**	n.d. ¹	n.d. ¹	64,5 %** ³
	2015-2016 ¹	2022	2030	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
• Augmenter le taux de réussite des garçons à l'épreuve ministérielle d'écriture de juin pour la 5 ^e secondaire.	62,9 %*	70 %	—	58,7 %**	n.d. ¹	n.d. ¹	48,3 %** ³
	2016-2017	2022	2030	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
• Augmenter le pourcentage d'élèves de 6 ^e année ayant une réussite supérieure à 65 % en français et en mathématique.	79,4 %*	82,4 %	—	81,5 %**	n.d. ²	87,1 %**	83,3 %**
• Offrir aux élèves adultes une variété d'occasions de maintenir et de rehausser leurs compétences en littératie. ✦	Moyens mis en place dans les projets éducatifs des établissements et dans le plan de mise en œuvre du PEVR						

* Données ministérielles.

** Données internes.

✦ Objectifs et cibles ministériels.

¹ Il n'y a pas eu d'épreuve ministérielle en raison de la pandémie de COVID-19.² Résultat non chiffré en raison de la pandémie de COVID-19.³ Cibles non atteintes avec un écart de 3,1 % en 4^e année, de 8,5 % en 2^e secondaire et de 21,7 % en 5^e secondaire : le contexte d'enseignement à distance a eu beaucoup d'impacts sur la compétence à écrire des élèves. Le soutien et l'accompagnement soutenus du processus d'écriture a été très difficile dans le cadre de l'enseignement à distance.

Mesures de remédiation : enseignement explicite du processus d'écriture; exposer l'élève à l'écriture plusieurs fois par semaine; construire le raisonnement grammatical à partir de différents dispositifs tels que les dictées métacognitives; former et accompagner sur les pratiques probantes en écriture telles que l'atelier d'écriture, le texte précurseur, l'enseignement explicite des stratégies, l'écriture dirigée et autonome, l'étude des mots, la rétroaction; rendre disponible des outils numériques pouvant soutenir la rédaction du texte.

Voici les actions réalisées en lien avec les objectifs liés à la diplomation et à la qualification :

- Mise en place de la réponse à l'intervention (RAI) en structurant le service d'orthopédagogie, l'enseignement en classe et l'ajout d'une enseignante;
- Ajustement de la planification et de l'enseignement en tenant compte des apprentissages essentiels;
- Enseignement des essentiels aux élèves vulnérables ou ayant acquis une vulnérabilité en français et/ou en mathématiques en lien avec le contexte de la COVID-19;
- Uniformisation et mise à jour de l'approche tutorat pour accompagner les élèves dans l'atteinte de leurs objectifs;
- Élaboration du profil personnel des élèves inscrits dans le parcours FMS (formation à un métier semi-spécialisé) : intérêts, personnalité et aptitudes versus les métiers semi-spécialisés et concordance avec le marché du travail de la région afin de favoriser une intégration harmonieuse et durable de l'élève dans son stage;
- Établissement du portrait de tous les élèves sur le plan des apprentissages afin d'identifier les vulnérabilités : orthographe, lecture, compétence raisonnée, numératie;
- Élaboration d'un portrait de tous les élèves sur le plan social affectif;
- Suivi pédagogique quotidien pour les élèves basculant en enseignement à distance;
- Mise en place de cliniques de consolidation;
- Mise en place des stratégies de rattrapage et de mise à niveau;
- Interventions ciblées en lecture : entretien de lecture et lecture guidée;
- Animation des lectures interactives;
- Harmonisation des stratégies et des pratiques en lecture de la maternelle à la 6^e année;
- Enseignement explicite des stratégies de lecture pour chaque niveau de la 1^{re} à la 6^e année ;
- Mise en place d'outils pour l'uniformisation des pratiques recommandées par la recherche en écriture, de la 1^{re} année à la 6^e année;
- Élaboration du portrait orthographique des élèves du 2^e cycle du primaire afin d'identifier leurs vulnérabilités;
- Élaboration du profil de scripteur pour chaque cycle;
- Utilisation des stratégies d'enseignement la *phrase dictée du jour* ou la *dictée zéro faute* de la 1^{re} à la 6^e année;
- Enseignement explicite des stratégies d'écriture (ateliers d'écriture);
- Réalisation d'activités de conscience phonologique;
- Mise en place des « contrats math » pour tous les élèves ayant un résultat de 65 % et moins, qui implique un suivi à chaque cours pour les devoirs non faits et un suivi quotidien de la compréhension des notions;
- Enseignement explicitement des stratégies de résolution de problème réparties par cycle tel que recommandé par la recherche;
- Utilisation des stratégies Prest Math;
- Développement chez les élèves de compétences numériques et les habiliter devant la possibilité d'un enseignement et d'une évaluation à distance tout en conservant leurs acquis;
- Activation des connaissances antérieures sur les compétences numériques auprès des enseignants et des élèves.

Voici quelques actions réalisées en lien avec les objectifs liés à la littératie et à la numératie :

- Enseignement explicite des stratégies de correction en situation d'écriture;
- Engagement du personnel dans la compréhension commune de l'enseignement de la lecture;
- Les élèves ayant un résultat de 65 % et moins en lecture, écriture, résoudre et raisonner ont été ciblés;
- Mise en place d'une communauté d'apprentissage sur la hiérarchisation des apprentissages de la 6^e année vers la 1^{re} année (lire, écrire, résoudre et raisonner), identification des manifestations attendues (preuves d'apprentissage), rétroaction;
- Suivi des progrès, intervention appuyées sur la réponse à l'intervention (RAI) et utilisation des pratiques pédagogiques reconnues efficaces.

INDICATEURS DE RÉUSSITE NATIONAUX
(Dernières données ministérielles disponibles)

Taux de diplomation et de qualification ¹

	2015-2016			2016-2017			2017-2018			2018-2019			2019-2020			2020-2021 ²	2021-2022 ¹
	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS		
CSLSJ	76,1 %	82,3 %	69,3 %	79,3 %	86,7 %	72,7 %	79,1 %	87,7 %	70,4 %	74,6 %	82,5%	67,6 %	75,9 %	83,6 %	67 %	n.d.	n.d.
Réseau public	76,5 %	81,4 %	71,9 %	77,7 %	83,0 %	72,8 %	78,6 %	83,5 %	74,0 %	78,4 %	83,6 %	73,4 %	78,6 %	83,7 %	73,9 %		
Ensemble du Québec (écoles publiques et privées)	80,1 %	84,4 %	75,8 %	80,9 %	85,6 %	76,4 %	81,8 %	86,1 %	77,6 %	81,7 %	86,4 %	77,3 %	81,8 %	86,3 %	77,5 %		

¹ Élèves de moins de 20 ans qui ont obtenu un premier diplôme du secondaire au secteur des jeunes ou des adultes.

² Données ministérielles non disponibles.

Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (en formation générale des jeunes)

	2015-2016			2016-2017			2017-2018			2018-2019			2019-2020			2020-2021 ¹	2021-2022 ¹
	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS		
CSLSJ	8,6 %	6,3 %	11,7 %	11,8 %	7,4 %	15,6 %	10,9 %	5,1 %	18,2 %	13,4 %	9,1 %	19,3 %	6,6 %	4,5 %	8,5 %	n.d.	n.d.
Réseau public	14,6 %	11,2 %	18,1 %	15,1 %	11,5 %	18,8 %	15,4 %	11,8 %	19,1 %	16,2 %	12,1 %	20,4 %	14,9 %	11,7 %	18,0 %		
Ensemble du Québec (écoles publiques et privées)	13 %	10,2 %	16 %	13,1 %	10 %	16,3 %	13,6 %	10,6 %	16,7 %	14,2 %	10,7 %	17,8 %	13,5 %	10,7 %	16,4 %		

¹ Données ministérielles non disponibles.

ENJEU 2 : DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, BIENVEILLANTS, ACCUEILLANTS ET SÉCURITAIRES

ORIENTATION 2

Offrir à tous les élèves des expériences d'apprentissage signifiantes et les meilleures conditions pour apprendre et réussir dans une société en changement

CITOYEN DE DEMAIN

- 2.1. Renforcer l'acquisition des compétences du 21^e siècle.**
- 2.2. Développer la culture entrepreneuriale.**
- 2.3. Accroître la participation des élèves à des activités d'engagement social et citoyen.**

Voici quelques moyens mis en place dans les projets éducatifs des établissements et dans le plan de mise en œuvre du PEVR en lien avec nos indicateurs.

Indicateur : Offrir aux élèves une variété d'occasions de développer les différentes dimensions du profil de sortie de l'élève du CSSLSJ.

- Plus de 575 ateliers culturels et scientifiques ont été réalisés dans les écoles primaires et secondaires;
- Animation d'ateliers en 2^e secondaire ayant pour thème *La Vérification des faits*;
- Animation d'ateliers pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire ayant pour thème *La Société démocratique informée*;
- Animation d'ateliers au primaire portant sur le dépassement de soi;
- Animation d'ateliers au primaire portant sur la bienveillance;
- Partenariat éducatif avec le Conseil régional de l'environnement et du développement durable pour l'ajout de contenus éducatifs liés à l'environnement auprès de 100 groupes d'élèves;
- Activités diverses au Centre de formation générale des adultes en lien avec les compétences des élèves en littératie pour le développement de leur créativité.

Indicateur : Offrir aux élèves une variété d'occasions d'utiliser le numérique de façon éthique et responsable.

- Sensibilisation des élèves sur les comportements éthiques à adopter sur Internet;
- Création d'un continuum de développement de la compétence numérique pour le primaire;
- Laboratoires créatifs en place dans sept écoles primaires et dans toutes les écoles secondaires : équipements de robotique variés, imprimantes 3D, tablettes, etc.;
- Budget de 100 000 \$ pour le développement de projets dans les écoles pour favoriser l'intégration du numérique en soutien au développement des compétences disciplinaires;
- Accompagnement en classe par un conseiller pédagogique en technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la réalisation d'activités de robotique au primaire.

Indicateur : Offrir aux élèves une variété d'occasions et de contextes d'apprentissage pour développer les valeurs entrepreneuriales.

- Comité *Propulser l'entrepreneuriat CSSLSJ* mis en place pour l'élaboration d'un plan d'action en partenariat avec IDÉE Éducation;
- Nombreux projets entrepreneuriaux en place dans les établissements;
- Participation de plusieurs écoles primaires et secondaires au *Défi OSEntreprendre* avec le dépôt de 90 projets, soit une augmentation de 80 % par rapport à l'année précédente;
- Tenue du *Festival du numérique et de l'entrepreneuriat* en collaboration avec *COlab*;
- Démarrage d'une coopérative jeunesse à l'école Curé-Hébert, la *Coop du terroir* pour la production de repas à base de produits locaux.

INTERVENTIONS ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES

- 2.4. Offrir de la formation continue au personnel pour maintenir un haut niveau de compétences.**
- 2.5. Partager sur les connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques éducatives et pédagogiques appuyées par la recherche.**
- 2.6. Assurer le développement, la qualité et l'accessibilité des ressources éducatives numériques.**

Voici quelques moyens mis en place dans les projets éducatifs des établissements et dans le plan de mise en œuvre du PEVR en lien avec nos indicateurs.

Indicateur : Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques efficaces et à haut rendement sur une base régulière.

Indicateur : Mettre en place des équipes collaboratives en vue d'assurer la concertation.

Indicateur : Mettre à la disposition du personnel des outils technologiques et le soutien nécessaire pour une utilisation pédagogique optimale des ressources éducatives numériques.

- Les pratiques pédagogiques qui ont le plus d'impact sur les apprentissages des élèves ont été ciblées et partagées : enseignement explicite, enseignement stratégique, coenseignement, réponse à l'intervention;
- Utilisation des pratiques pédagogiques efficaces : entretien de lecture, dictée métacognitive;
- Poursuite de la mise en place d'actions sur les approches collaboratives dans les écoles :
 - Communautés de pratique : entre autres, mise en place d'une nouvelle communauté de pratique en univers social au 1^{er} cycle du secondaire;
 - Communautés d'apprentissage;
 - Mise en place d'équipes de leadership pédagogiques composées de la direction, d'un enseignant lead-mentor et d'un conseiller pédagogique afin de valoriser le leadership partagé dans les établissements; Six établissements du secteur des jeunes et des adultes ont participé à un laboratoire vivant dans une démarche accompagnée par un chercheur de l'Université du Québec à Chicoutimi.
- Poursuite des travaux pour l'établissement des priorités des prochaines années dans l'implantation du plan d'action numérique (achat de matériel et d'équipement, soutien pédagogique et technique);
- Poursuite de l'accompagnement dans l'utilisation du numérique pour enseigner et évaluer les apprentissages des élèves;
- Au secteur de la formation en entreprise, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes :
 - Restructuration de la démarche pour la reconnaissance des acquis et des compétences afin de mieux joindre la clientèle et parfaire les stratégies collaboratives avec les entreprises;
 - Poursuite du déploiement de *Destination Formation Québec* pour le recrutement d'élèves internationaux : le CFP Alma accueillera 100 nouveaux élèves en 2022-2023;
 - Mise en place d'un comité sur la persévérance pour développer et arrimer les meilleures pratiques du secteur des jeunes et des adultes.

BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ

- 2.7. Maintenir des milieux de vie sains, stimulants et sécuritaires**
- 2.8. Faire bouger les élèves dans les écoles (60 minutes par jour)**

Voici quelques moyens mis en place dans les projets éducatifs des établissements et dans le plan de mise en œuvre du PEVR en lien avec nos indicateurs.

Indicateur : Offrir aux élèves une variété d'occasions pour développer de saines habitudes de vie.

- La pratique de 60 minutes d'activité par jour est en place dans toutes les écoles primaires;
- Activités parascolaires gratuites au secondaire par des investissements d'au moins 880 000 \$;

- Acquisition d'une flotte de vélos qui sont mis à la disposition des écoles : 22 sorties ont eu lieu en cours d'année dans huit écoles;
 - Au Centre de formation générale des adultes, organisation d'activités sportives ouvertes à tous les élèves;
 - Au Centre de formation générale des adultes, tenue d'activités pendant la Semaine nationale de sensibilisation aux dépendances;
 - Acquisition de skis-raquettes mis à la disposition des groupes d'élèves de la 3^e année du primaire à la 2^e année du secondaire;
 - Diverses mesures en place dans les établissements en lien avec la saine alimentation : collations santé, cantines santé, ateliers *C'est moi le chef*, achat d'équipements de cuisine, etc.;
 - Poursuite du projet *Milieus de vie* comprenant deux volets : un premier visant à accroître le sentiment d'appartenance des élèves et un autre en lien avec la prévention en santé mentale.
 - Initiation à des activités de pleine conscience auprès de 67 groupes du préscolaire et du primaire;
 - En matière d'éducation à la sexualité :
 - Accompagnement des écoles par la conseillère pédagogique spécialisée;
 - Pièces de théâtre pour les élèves de la 3^e à la 5^e secondaire;
 - Atelier SécuriT dans les classes de 5^e année;
 - Formation Sexto dispensée aux intervenants des écoles en collaboration avec la Sûreté du Québec;
 - Atelier portant sur l'identité, les rôles, les stéréotypes sexuels et les normes sociales pour tous les groupes d'élèves de 3^e secondaire;
- Et ce, en plus des contenus pédagogiques obligatoires pour tous les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire.

Indicateur : Mettre en place des activités et des mesures pour faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs par des aménagements d'environnements favorables (☞ Objectif ministériel).

- Aménagement d'une nouvelle salle d'entraînement à l'école Curé-Hébert;
- Amélioration de la cour des écoles Albert-Naud, Saint-Joseph d'Alma et Saint-Joseph d'Hébertville;
- Réalisation du projet *Caravane agir tôt* : conception d'une remorque dans laquelle est intégré un parcours de psychomotricité pour les élèves de 4 à 8 ans, ce qui a permis la tenue de 19 journées d'activités dans les écoles primaires;
- Élaboration d'un outil de planification pour l'aménagement d'une cour d'école.

2.9. Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs.

Indicateur	PEVR			Résultats atteints	
	Cibles			2020-2021	2021-2022
	2017-2018	2022	2030		
• Rehausser le pourcentage des bâtiments ayant un indice d'état satisfaisant et plus.☞	53 %	70 %	100 %	88 %	88 % ¹

☞ Objectif et cible ministériel.

¹ Malgré que le pourcentage des bâtiments ayant un indice d'état satisfaisant ou plus n'a pas augmenté par rapport à l'année 2019-2020, l'état de nos bâtiments s'est encore amélioré. L'indice d'état des bâtiments n'est pas influencé par la nature des travaux d'amélioration à faire. Or, la majorité des travaux à faire dans nos bâtiments ont un impact moindre sur le milieu de vie des élèves et des membres du personnel, par exemple : asphaltage des stationnements et des cours d'école.

En lien avec l'accélération de la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières :

- Début des travaux des professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation du projet d'agrandissement et d'aménagement de classes de maternelles 4 ans à l'école Saint-Pierre;
- Début des travaux des professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation du projet d'agrandissement et d'aménagement de locaux pour le programme d'ébénisterie au CFP Alma;
- Investissements totaux de 18 489 425 \$ en cours d'année pour la réalisation de travaux dans les bâtiments (entretien, maintien des bâtiments, ajout d'espaces);
- Mesures de la qualité de l'air dans les locaux d'apprentissages et réalisation des interventions nécessaires lorsque requis.

ENJEU 3 : L'ENGAGEMENT ET LA MOBILISATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ET DES PARTENAIRES

ORIENTATION 3

S'engager ensemble dans le respect des rôles et des responsabilités de chacun afin de permettre la réussite de tous nos élèves et de contribuer au dynamisme de notre communauté

ENGAGEMENT ET COLLABORATION DU PERSONNEL

3.1. Déployer des actions pour soutenir et reconnaître le personnel afin de maintenir son haut niveau d'engagement et de collaboration

Voici quelques moyens mis en place dans les projets éducatifs des établissements ou dans le plan de mise en œuvre du PEVR en lien avec nos indicateurs.

Indicateur : Soutenir l'insertion professionnelle du personnel.

Indicateur : Encourager l'engagement du personnel auprès des élèves, de la communauté et des partenaires.

Indicateur : Réaliser des activités afin de maintenir la culture de reconnaissance auprès du personnel.

- Démarche auprès des aspirants à des postes de direction et direction adjointe d'établissement pour répondre à leurs préoccupations et les préparer au processus de sélection;
- Mise en place d'un programme de mentorat pour les nouvelles directions;
- Poursuite de notre démarche d'insertion professionnelle pour le personnel enseignant par lequel chaque nouvel enseignant est accompagné; démarche qui inclut le jumelage d'enseignants, un calendrier de formation échelonné sur l'année et un accompagnement personnalisé au besoin;
- Ajout d'une deuxième activité de reconnaissance pour l'ensemble des membres du personnel pour souligner les efforts importants déployés par les équipes après deux ans de pandémie.

PARENTS ET FAMILLE

3.2. Soutenir et encourager la participation et l'implication des parents et des familles au sein des établissements et du Centre de services scolaire

Voici quelques moyens mis en place dans les projets éducatifs des établissements et dans le plan de mise en œuvre du PEVR en lien avec notre indicateur.

Indicateur : Mettre en place des environnements favorables au développement de la collaboration école-famille-communauté.

- Soutien aux parents par des activités de formations virtuelles sur divers sujets : le plan d'intervention, accompagner son enfant avec les technologies d'aide, développement psychosexuel des 6 à 12 ans et des

- 12 à 17 ans, guide d'éducation à la sexualité pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, stress et anxiété;
- Réalisation d'un projet en collaboration avec le CREPAS et Ville d'Alma ciblant les élèves de 2^e cycle du primaire pour la mise en place des différents dispositifs pour diminuer la perte des acquis scolaires pendant la période estivale;
- Rencontres de groupes de parents d'élèves du préscolaires 4 ans (Passe-Partout et maternelle) pour les outiller par rapport au concept de la présence attentive;
- Production d'un feuillet *La famille et l'école* en lien avec le cadre de référence *Agir tôt pour voir grand*;
- Communications soutenues avec les parents et les élèves adultes tout au long de l'année scolaire pour les informer par rapport aux changements et mesures en lien avec la pandémie de la covid-19 et les rassurer.

PARTENARIAT

3.3. Contribuer au développement de notre milieu par l'établissement de collaborations et de partenariats porteurs de réussite

Voici quelques moyens mis en place dans les projets éducatifs des établissements et dans le plan de mise en œuvre du PEVR en lien avec nos indicateurs.

Indicateur : Maintenir et établir des partenariats soutenant le développement du milieu.

Indicateur : Favoriser la collaboration entre les réseaux et les partenaires afin que chacun contribue à la réussite des élèves.

- Mise en place d'un comité en développement durable et démarchage auprès du Centre québécois de développement durable (CQDD);
- Travail de collaboration entre Forgescom et les entreprises du milieu pour la formation de près de 40 élèves en usinage, en alternance travail-études, pour répondre au besoin de main d'œuvre;
- Collaboration avec les organismes du milieu, soit Travail de rue d'Alma, Travail de milieu, le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et le Théâtre Parminou pour l'animation de contenu auprès des élèves en éducation à la sexualité;
- Collaboration avec des partenaires communautaires ciblés pour la promotion de la prévention des dépendances;
- Mise en place d'une équipe de travail pour la sensibilisation en milieu scolaire pour l'intégration des immigrants;
- Sensibilisation des conducteurs d'autobus scolaires pour l'intervention auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Mise en œuvre de notre projet *Destination formation Québec* en collaboration avec le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets pour le recrutement d'élèves étrangers ayant permis de recruter plus de 100 nouveaux élèves au CFP Alma pour l'année 2022-2023;
- Renouvellement de l'entente avec la Sûreté du Québec prévoyant les modalités d'intervention en cas d'urgence, lors d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que pour la mise en place d'un mode de collaboration à des fins d'enquête et de prévention;
- Conclusion de nouveaux contrats pour le transport des élèves.

PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

3.4. Développer une gestion agile, souple, transparente et responsable des ressources publiques

Voici quelques moyens mis en place dans le plan de mise en œuvre du PEVR en lien avec nos indicateurs.

Indicateur : Mettre en place et maintenir des démarches d'amélioration continue pour permettre la régulation des différents processus de gestion dans un souci d'efficacité.

Indicateur : Soutenir la transformation culturelle des établissements et de l'organisation pour mieux répondre aux besoins des élèves par un leadership d'impact.

- Poursuite des accompagnements liés aux approches collaboratives;
- Mise en place d'équipes de leadership pédagogiques composées de la direction, d'un enseignant lead-mentor et d'un conseiller pédagogique afin de valoriser le leadership partagé dans les établissements; Six établissements du secteur des jeunes et des adultes ont participé à un laboratoire vivant dans une démarche accompagnée par un chercheur de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- Révision du modèle de soutien au comité de parents pour l'exercice de son rôle;
- Ajustement des outils et des processus pour le fonctionnement du conseil d'administration;
- Déploiement de mesures en sécurité de l'information;
- Poursuite des travaux d'optimisation des processus d'approvisionnement;
- Adoption d'une nouvelle politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves;
- Révision de la structure du Service des ressources matérielles afin de répondre aux besoins, enjeux et exigences.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au directeur général

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 et plus événements déclarés

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Nom de l'établissement scolaire (nombre d'élèves de l'établissement)	Exemple : Moins de 10 événements	Exemple : De 10 à 19 événements déclarés	Exemple : (1,8 %)
Du Bon Conseil (120)	Aucun	Moins de 10	Aucun
Garnier (198)	Moins de 10	Aucun	Aucun
Mgr Victor (207)	Aucun	Moins de 10	Aucun

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Nom de l'établissement scolaire (nombre d'élèves de l'établissement)	Exemple : Moins de 10 événements	Exemple : De 10 à 19 événements déclarés	Exemple : (1,8 %)
Notre-Dame (215)	Moins de 10	Aucun	Aucun
Notre-Dame-de-Lorette (205)	Aucun	Moins de 10	Aucun
	Les deux formes : moins de 10		
Saint-Joseph d'Hébertville (187)	Aucun	Moins de 10	Aucun
	Les deux formes : moins de 10		
Saint-Julien (181)	Moins de 10	Moins de 10	Aucun
Saint-Pierre (572)	Aucun	Moins de 10	Aucun
	Les deux formes : moins de 10		
Saint-Sacrement (284)	Moins de 10	Aucun	Aucun
Albert-Naud (201), Saint-Joseph d'Alma (557), Maria (242), Bon-Pasteur (76), Saint-Léon (125), Sainte-Hélène (50), Notre-Dame-du-Rosaire (30), Jean XXIII (84), Saint-Antoine (168), Saint-Gérard (86), Saint-Bruno (291)	Aucun	Aucun	Aucun
École secondaire Camille-Lavoie (738)	De 10 à 19	Moins de 10	Aucun
	Les deux formes : moins de 10		
Curé-Hébert (410)	De 10 à 19	Moins de 10	Aucun
Jean-Gauthier (499)	De 20 à 39	Moins de 10	Aucun
	Moins de 10		
Pavillon Wilbrod-Dufour (1127)	Moins de 10	Moins de 10	Aucun
	Moins de 10		

Par intimidation, on entend : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Par violence, on entend : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

3.2.2 Interventions dans les établissements du Centre de services scolaire

Toutes les plaintes ont fait l'objet d'un suivi par la direction de l'école. Les interventions suivantes ont été mises en place, selon la nature des événements :

- Rencontre des élèves impliqués : victime, auteur, témoins;
- Rencontre des parents des élèves impliqués;
- Imposition des mesures réparatrices à l'auteur des actes;
- Engagements de l'auteur des actes et de ses parents;
- Mesures de protection et d'aide à la victime;
- Suspension à l'interne ou à l'externe de l'auteur des actes avec protocole de retour en classe;
- Intervention de professionnels de l'école (psychologue, psychoéducatrice, travailleur social) et référence à un partenaire, au besoin.

Les parents et les élèves ont été satisfaits des interventions réalisées puisque aucune plainte n'a été formulée au protecteur de l'élève.

En matière de prévention, de nombreuses mesures sont en place dans chaque école, entre autres :

- Plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans chaque école, lequel est révisé et actualisé annuellement;
- Comité en place dans chaque école;
- Activités de formation pour le personnel;
- Activités de sensibilisation pour les élèves;
- Programmes portant sur la non-violence :
 - Programme *Vis-à-vis* au secondaire;
 - Programme *Vers le pacifique* au primaire;
- Information aux parents;
- Collaboration avec la Sûreté du Québec.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Au cours de l'année, la responsable du cheminement des plaintes au sein du Centre de services scolaire a été interpellée à 23 occasions en lien avec un questionnement ou une insatisfaction. Toutes ces situations ont été réglées à la suite de l'intervention de la personne ou de l'instance concernée.

4 Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du Centre de services scolaire

Le Centre de services scolaire a établi les objectifs, les principes et les critères inhérents à la répartition de ses ressources financières dans une politique entrée en vigueur le 27 mars 2018, laquelle est toujours en vigueur.

Préambule de la politique

Afin de réaliser sa mission, le Centre de services scolaire reçoit des revenus de subvention de fonctionnement et d'investissement du ministère de l'Éducation du Québec, il perçoit des revenus de taxation et d'autres revenus généraux et spécifiques.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire doit établir après consultation des conseils d'établissement et du comité de parents et en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus.

De plus, le Centre de services scolaire doit déterminer annuellement la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources. Cette répartition doit être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres. La répartition des revenus doit prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins du Centre de services scolaire, de ses établissements d'enseignement et de ses comités. Les règles et modalités de la répartition des ressources financières doivent être fondées sur les objectifs, principes et critères de répartition des ressources établis dans la présente politique. Un document visant à consigner ces règles et modalités de répartitions est produit annuellement et transmis aux conseils d'établissement.

La présente politique établit les objectifs et principes inhérents à la répartition des ressources financières du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean et établit des critères servant à déterminer les montants alloués.

Objectifs de la répartition annuelle des revenus

- **Offrir des services de qualité visant à favoriser la réussite des élèves**
Répartir les ressources financières permettant d'offrir des services de qualité à l'ensemble de la clientèle jeune et adulte.
- **Assurer l'équité**
Répartir équitablement entre les établissements, les services et les comités, les ressources financières dont le Centre de services scolaire dispose pour assurer la réalisation de sa mission, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses établissements.
- **Maintenir l'équilibre budgétaire**
Respecter l'équilibre financier entre les revenus et les dépenses du Centre de services scolaire en considérant la possibilité d'appropriation du surplus accumulé en fonction des autorisations ministérielles.

– **Respecter l'autonomie et l'imputabilité**

Favoriser l'autonomie des établissements et des services par la responsabilisation et l'imputabilité, en leur rendant accessibles les ressources financières nécessaires pour répondre aux besoins de leur secteur d'activité et respecter leurs projets éducatifs.

Principes de la répartition annuelle des revenus

– **Respect des obligations légales et administratives**

La répartition des ressources financières s'opère dans le respect des obligations découlant des lois, des règlements, des règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec, des conventions collectives, des politiques et des autres encadrements s'appliquant au Centre de services scolaire et à ses établissements.

– **Transparence**

La répartition des ressources financières se réalise avec le plus grand souci de transparence.

– **Subsidiarité**

La répartition des ressources financières se fait en respectant le principe de subsidiarité, principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernées.

– **Efficiences**

Les établissements peuvent se regrouper pour mettre en commun leurs ressources financières afin d'offrir des services à leurs élèves. Les établissements peuvent également demander au Centre de services scolaire d'organiser centralement des services qui sont financés par des mesures qui leur sont destinées.

– **Concertation**

La répartition des ressources financières doit tenir compte des besoins exprimés par les établissements par l'entremise des mécanismes de concertation au sein du Centre de services scolaire mis en place ou reconnus par le comité de répartition des ressources.

– **Répartition des revenus par enveloppes budgétaires**

Les revenus de subvention, du produit de la taxe scolaire et les autres revenus du Centre de services scolaire sont répartis annuellement, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, entre différentes enveloppes budgétaires établies en cohésion avec les différents processus de concertation.

Exemples d'enveloppes budgétaires :

- Budget de l'enseignement et de l'adaptation scolaire en formation générale des jeunes;
- Budget de la rémunération centralisée du personnel
- Budget centralisé pour les services de garde;
- Budget du transport scolaire;
- Budget des services - Autres activités éducatives;

- Budget des services - Activités administratives;
- Budget de services - Activités relatives aux biens meubles et immeubles;
- Budget des investissements;
- Budget de financement et des provisions pour avantages sociaux futurs;
- Budget des conseils d'établissement;
- Budget des autres comités du Centre de services scolaire;
- Budget de fonctionnement des écoles;
- Budget de fonctionnement des centres de formation;
- Budget du service aux entreprises;
- Budget des fonds dédiés des écoles, des services et des centres;
- Montants affectés à l'équilibre budgétaire annuel.

Les montants requis pour les besoins communs de fonctionnement des établissements d'enseignement, des comités et des services sont déterminés en fonction de leurs besoins. La gestion financière pour ces besoins communs est centralisée et vise à offrir des services communs pour l'ensemble des unités administratives.

Dans une recherche d'efficience, d'efficacité et d'optimisation, le comité de répartition des ressources recommande annuellement les niveaux de gestion (centralisée, décentralisée ou déconcentrées) de chacune des enveloppes.

Critères de la répartition annuelle des revenus

Afin de répartir le plus équitablement possible les ressources financières de l'organisation, des modalités et des règles de répartition entre les établissements sont établies. Ces règles et modalités font l'objet de recommandations du comité de répartition des ressources et doivent tenir compte des critères suivants :

- **Le plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire**
Ce critère est utilisé lorsque le Centre de services scolaire attribue des ressources en lien avec la mise en œuvre du plan d'action annuel du PEVR.
- **Les projets éducatifs des établissements**
Ce critère est utilisé lorsque le ministère de l'Éducation du Québec ou le Centre de services scolaire attribue des ressources en lien avec des objets spécifiques liés aux projets éducatifs des établissements.
- **Les caractéristiques de la clientèle**
Le nombre d'élèves peut être utilisé comme critère de répartition. Ce critère peut être associé au type de clientèle (par exemple : élèves réguliers, élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage ou autres caractéristiques particulières).
- **Les conditions sociales et économiques prévalant dans les milieux desservis**
Ce critère est utilisé lorsque le Centre de services scolaire attribue un niveau de ressources différent pour répondre à des besoins fluctuants selon le milieu desservi. Par exemple, l'indice de

milieu socio-économique (IMSE) ou l'indice de seuil de faible revenu (SFR) publiés par le Ministère peuvent alors être utilisés.

– **Les caractéristiques de chaque établissement**

Ces critères sont utilisés lorsque le Centre de services scolaire attribue des ressources en lien avec des besoins spécifiques d'un ou de plusieurs établissements. Ces caractéristiques peuvent être la superficie de l'établissement, son éloignement par rapport au siège social, ses ordres d'enseignement et ses programmes spéciaux.

– **La situation financière des établissements**

Ce critère pourrait être utilisé dans le cas où une école est aux prises avec une situation financière difficile, imprévisible et hors du contrôle de l'établissement.

– **La base historique**

Afin d'éviter un impact trop important lié au changement de modalités de répartition, la base historique peut être utilisée comme critère de répartition.

4.2 Ressources financières

État des résultats et de l'excédent (déficit) accumulé	
Exercice clos le 30 juin 2022.	
	\$
REVENUS	
Subvention de fonctionnement du MEQ	108 272 406
Subvention d'investissement	524 117
Autres subventions et contributions	501 642
Taxe scolaire	4 912 977
Droits de scolarité et frais de scolarisation	855 746
Ventes de biens et services	5 222 833
Revenus divers	1 515 963
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	5 752 986
	127 558 670
CHARGES	
Activités d'enseignement et de formation	57 900 264
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	30 993 659
Services d'appoint	10 941 769
Activités administratives	5 055 680
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	14 291 550
Activités connexes	5 567 210
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	145 997
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(188 161)
	124 707 968
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	2 850 702

État de l'excédent accumulé Exercice clos le 30 juin 2022.

	\$
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	8 557 049
REDRESSEMENTS AVEC RETRAITEMENT EXERCICES ANTÉRIEURS	—
SOLDE REDRESSÉ	8 557 049
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	2 850 702
<hr/> EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<hr/> 11 407 751
MOINS:	
VALEUR COMPTABLE NETTE DES TERRAINS	5 758 178
<hr/> EXCÉDENT ACCUMULÉ DISPONIBLE À LA FIN DE L'EXERCICE	<hr/> 5 649 573

État de la situation financière au 30 juin 2022

	\$
ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse (découvert bancaire)	208 149
Subvention de fonctionnement à recevoir	20 720 407
Subvention d'investissement à recevoir	100 641 486
Taxe scolaire à recevoir	325 458
Débiteurs	3 145 496
Placements de portefeuille et prêts	7 000
	125 047 996
PASSIFS	
Emprunts temporaires	18 779 867
Créditeurs et frais courus à payer	14 262 189
Subvention d'investissement reportée	91 808 138
Revenus perçus d'avance	1 350 264
Provision pour avantages sociaux	4 492 433
Dettes à long terme à la charge de l'OS	1 174 179
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	80 165 377
Autres passifs	1 154 062
	213 186 509
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(88 138 513)
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	98 682 687
Stocks de fournitures	420 125
Charges payées d'avance	443 452
	99 546 264
EXCÉDENT ACCUMULÉ	11 407 751

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

Le Centre de services scolaire est assujéti à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE), entrée en vigueur le 5 décembre 2014. L'objectif de cette loi est de fournir un portrait exact des effectifs gouvernementaux et d'encadrer l'évolution des effectifs des organismes visés, dont les centres de services scolaires. Aussi, la LGCE prévoit des mesures particulières applicables aux contrats de service. Pour respecter la loi, le Centre de services scolaire doit s'assurer que chaque contrat de service conclu n'a pas pour effet d'éluder les mesures de contrôle en place en lien avec le niveau des effectifs.

Le Centre de services scolaire doit rendre compte de l'application de la LGCE dans son rapport annuel, selon les modalités établies par le gouvernement.

Catégorie d'emploi	1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022			
	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1)+(2)	Nombre d'employés
Personnel d'encadrement	85 533,56	0,00	85 533,56	53
Personnel professionnel	135 797,05	348,70	136 145,75	97
Personnel enseignant	926 050,24	1653,42	927 703,66	942
Personnel de bureau, technicien et assimilé	578 348,18	4 189,45	582 537,62	633
Ouvrier, personnel d'entretien et de service	141 329,71	1 182,38	142 512,08	118
TOTAL	1 867 058,73	7 373,94	1 874 432,66	1 843

➤ Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	1 813 942,59 h
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 874 432,66 h
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	60 490,07 h
Respect du niveau de l'effectif	<p>Non</p> <p>En comparant avec la période d'avril 2020 à mars 2021, on constate que :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le nombre d'heures travaillées par le personnel de bureau, technicien et assimilé (qui inclut le personnel de soutien en éducation spécialisée- TES) est passé de 548 527,74 h à 582 537,62 h, soit une augmentation de 34 009,88 h; – le nombre d'heures travaillées par le personnel professionnel est passé de 126 245,29 h à 136 145,75 h, soit une augmentation de 9900,46 h; – Le nombre d'heures travaillées par le personnel enseignant est passé de 883 440,60 h à 927 702,66 h, soit une augmentation de 44 263,06 h. <p>L'ajout de personnel de soutien, de personnel professionnel et de personnel enseignant pour répondre aux besoins de la clientèle scolaire via, entre autres, les mesures décentralisées aux écoles ajoutées par le ministère de l'Éducation, représente plus de 88 000 h et explique la situation</p>

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022.

Contrats	Nombre de contrats	Montant total (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique ¹	Aucun	S/O
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ²	9	1 173 341,55 \$
Total des contrats de service	9	1 173 341,55 \$

1. Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

2. Inclus les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Maintien de l'actif immobilier du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (mesures en maintien des bâtiments)

Solde disponible au 30 juin 2022 (projets planifiés, mais non réalisés)	Nouvelles subventions en 2021-2022	Sommes dépensées en 2021-2022	Solde disponible au 30 juin 2022 (projets planifiés, mais non réalisés)
16 358 350 \$	8 502 570 \$	10 063 010 \$	14 797 910 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

Les dépenses associées aux technologies de l'information ont totalisé 3 725 000 \$ en 2021-2022. De cette somme totale, 1 505 000 \$ ont servi à la rémunération du personnel et 1 619 000 \$ ont servi à l'acquisition d'équipements divers : portables, ordinateurs fixes, tablettes, outils interactifs pour les classes, équipements de robotique, ressources éducatives numériques, ensembles numériques pour favoriser l'expérimentation, la découverte, la créativité, l'innovation et l'apprentissage, etc.

Ces sommes proviennent en très grande majorité de subventions du ministère de l'Éducation du Québec qui a maintenu en 2021-2022, en grande partie, les investissements en technologie de l'information afin de favoriser le virage numérique en éducation.

5 Annexes du rapport annuel

5.1 Rapport de la protectrice de l'élève

Le rapport de la protectrice de l'élève pour l'année 2021-2022, se lit comme suit :

« Au cours de cette période, la protectrice de l'élève a été interpellée par 17 parents ou élèves. Les demandes avaient pour objet :

- Harcèlement et intimidation (3)
- Victime de discrimination transgenre (1) : non recevable
- Transport scolaire (5)
- Demande de transfert d'école en raison de services non adaptés pour des jeunes en difficultés d'apprentissage (2)
- Pas de service pour un jeune en difficulté d'apprentissage (1)
- Attitude et compétence d'un professeur suppléant (1)
- Port du masque obligatoire en classe (1) : non recevable
- Retrait de l'école par manque d'assiduité (1) : non recevable
- Manque d'accompagnement en cours d'année (1) : non recevable
- Demande de service pour des difficultés familiales qui ont des répercussions sur l'élève (1) : non recevable, cf. CLSC.

J'ai traité une seule plainte formelle, soit le port du masque obligatoire. Je l'ai jugé non recevable, réponse transmise par écrit à la plaignante et copie à la responsable du cheminement des plaintes.

Quatre (4) demandes ont été jugées non recevables, après examen sommaire.

Pour les autres demandes, j'ai dirigé toutes ces personnes à la responsable du cheminement des plaintes du Centre de services scolaire, tel que prévu à l'article 22 du *Règlement concernant la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*, les demandeurs n'ayant pas épuisé les autres démarches prévues à la procédure. Je n'ai reçu aucune demande des parents à la suite du traitement fait par le Centre de services scolaire.

Je n'ai traité aucune plainte pour intimidation.

Par ailleurs l'article 83 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* concernant les résultats des écoles au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence stipule :

83.1 Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève.

J'ai reçu les résultats des évaluations pour quatre (4) écoles, soit l'école St-Pierre, Albert-Naud, Jean XXIII et le Pavillon Wilbrod-Dufour. On m'a avisée que toutes les écoles procèdent à ces évaluations, mais peu font un envoi tel que stipulé à l'art. 83. On m'a assurée que toutes les écoles s'y conformeront dorénavant.

Sylvie Bélanger
Protectrice de l'élève
Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean
30 juin 2022 »